

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 MAI 2022**

Présents : Marie-Jeanne BAFFOUR, Julien BRUNET, Julien CAUCINO, Fabrice CHAFFARDON, Maria DA FONSECA, Jean FOULON, Catherine MAINIER, Carine PILLAT, Gilles PLOTTON, Jacques RATEL, Marc SECO, Alexandre SORNAY, Jean-Maurice VENTURINI

Absents : Arnaud BOURGEOIS (procuration à Julien BRUNET), Marie-Eve BERNI

La séance débute à 19H45.

### **1- Actualités de la commune**

Les élus font le point sur la situation financière de la commune dont la capacité d'autofinancement ne permet pas d'emprunter 600 000 € pour financer les travaux de l'école. Ceux-ci sont donc reportés en 2023.

### **2- Procès-verbal du Conseil du 11 avril 2022**

Le PV est adopté à l'unanimité.

### **3- Modification du poste d'Atsem principal 2<sup>ème</sup> classe**

Le Conseil adopte la modification du poste en Atsem principal 1<sup>ère</sup> classe pour permettre à l'agent en place de bénéficier d'un avancement de grade.

### **4- Création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe**

Le Conseil crée le poste mentionné pour permettre le recrutement du nouvel agent technique polyvalent qui remplacera l'agent de maîtrise en place qui part à la retraite au 1<sup>er</sup> août 2022.

### **5- Passage à la norme comptable M57**

Le conseil valide le passage à la norme M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à titre expérimental un an avant l'obligation pour toutes les communes. Cette norme facilite la gestion comptable notamment au niveau des virements de crédits entre chapitres qui pourront faire l'objet d'une délégation du conseil au maire.

## **6- Adhésion au groupement de commandes du SDES pour l'achat d'électricité**

La commune avait participé au 1<sup>er</sup> appel à concurrence pour la période 2021-2023 remporté par EDF. Le SDES lance un nouvel appel à concurrence pour la période 2024-2026. Le conseil valide la participation à cette nouvelle procédure.

## **7- Echange de terrains avec la société Vicat**

Le conseil municipal valide l'échange des terrains suivants :

- Parcelles cédées par la commune : B416 en partie et B 417 en partie, situées Combe Pichat Nord, classées en zones A et N, représentant au total 7732 m<sup>2</sup>.
- Parcelles cédées par Vicat : AH 58 classé UD et AC 111 classée en A représentant au total 961 m<sup>2</sup>

## **8- Le point sur l'augmentation des repas scolaires facturés par le prestataire**

La société Leztroy, s'appuyant sur une directive du 1<sup>er</sup> ministre, a augmenté les tarifs des repas scolaires à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022. Le Conseil décide de ne pas répercuter cette hausse sur l'année scolaire en cours. L'augmentation interviendra à la rentrée 2022.

## **9- Subventions aux associations**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

900 € pour l'AEM
500 € pour le café associatif Montagn'art
500 € pour le Comité des fêtes,
800 € à l'association le Village culturel,
500 € à l'association Gym Montagnole.
9215 € à la Coopérative scolaire
2000 € à l'Entente Val d'Hyères.
400 € pour l'association le Tetras Libre
150 € à l'APF
200 € à l'ARSLa
100 € à la Banque alimentaire
100 € à la Cantine savoyarde
150 € au Centre Léon Bérard
200 € au Comité handisport de Savoie

200 € à l'association Communes Solidaires
200 € au Fonds d'action des CT pour l'Ukraine
100 € à la Ligue contre le cancer
200 € à l'association Locomotive
100 € aux Restos du cœur
100 € au Téléthon

Les frais de fleurissement par les Anciens Combattants de Montagnole du Monument aux Morts lors des cérémonies officielles seront pris en charge directement par la commune sur présentation des factures,

### **10-Questions diverses**

Le Conseil organise le bureau de vote pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022.

Fait à Montagnole,  
Le 31 mai 2022

